

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du samedi 26 novembre 2022

N° 046 - 2022

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 9

Procurations : 5

Nombre de votants : 14

Votes

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

22 novembre 2022,

Affichée et mise en ligne :

le 22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six novembre, à huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, CAPITAINE D, DENIS, STIENNE
Mmes BENYAHIA, EMON, FONTAINE B., JACOB, POUPONNEAU

Absents excusés :

Mme DUBRUNQUEZ qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mme SIMON qui donne pouvoir à Mme EMON

Mr GOURNET qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr STIENNE

Mr LEJEUNE qui donne pouvoir à Mme JACOB

Absents : Mmes FONTAINE N., TOUROLLE, Mrs BRIZION, MAQUIN, KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme JACOB.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette réunion fait suite à celle du 21 novembre 2022 au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont arrêtés (26 septembre 2022 et 21 novembre 2022).

Objet : Assurance statutaire du personnel (CNP)

Après avoir pris connaissance du contrat avec ses Conditions Générales 2023 – adressé par CNP Assurances, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les taux, les éléments optionnels et les prestations,

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L : taux de 7,61 %, pour les risques décès, maladie ou accident de « vie privée », maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident ou maladie imputable au service.

Les options choisies : Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités Accessoires : NON

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., taux de 1.65 % pour les risques, maladie ou accident de « vie privée », maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident ou maladie imputable au service.

Les options choisies : Supplément familial de traitement : OUI

Indemnités Accessoires : NON

- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat CNP Assurances, Conditions Générales 2023, pour ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023,

- **DEGAGE** les crédits correspondants.

La secrétaire de séance, Angélique JACOB

Le Maire, Michel KOCIUBA

En séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 29 novembre 2022

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 29 novembre 2022

de la publication le 29 novembre 2022

Date de mise en ligne sur le site internet : 29 novembre 2022